

on refuser des travaux sans valeur ? Et de quel nom appeler ceux qu'on imprime aujourd'hui, s'il est vrai que l'on rejette l'ivraie ? Impossible assurément d'y voir du bon grain.

Si ce que je propose s'effectuait, les savants mieux prévenus n'hésiteraient plus à leur confier quelques-uns de leurs nombreux travaux ; les Sociétés s'enrichiraient et l'émulation grandirait entre elles ; leurs publications seraient plus recherchées, et la science y gagnerait infiniment.

Les modifications pourraient encore, selon M. Haag, porter sur d'autres points non moins importants. Ce critique a raison de dire que les Sociétés historiques de province devraient, plus souvent qu'elles ne le font, publier des catalogues d'actes, des cartulaires, des recueils de documents, des chroniques locales, des inventaires d'archives<sup>1</sup>, des correspondances administratives ou diplomatiques. M. le pasteur Bossert lui répond que les archives se centralisent beaucoup trop aujourd'hui pour permettre aux travailleurs isolés d'entreprendre des publications de ce genre : une semblable tâche ne peut être menée à bonne fin que dans les centres, et encore faut-il parfois compter avec le mauvais vouloir de ceux qui devraient être les premiers à vous en fournir les éléments ! Cette objection n'est vraie pour la France du moins, que dans une certaine mesure. Dans beaucoup de départements, la centralisation, bien qu'officiellement ordonnée, n'a pas encore eu lieu, et les vrais travailleurs pourraient profiter des richesses de leurs archives communales ; mais l'apathie domine, et la négligence avec laquelle on conserve la plupart du temps ces dépôts a été la seule cause de l'ordonnance ministérielle, parfaitement justifiée à nos yeux.

Il y a une autre source précieuse de documents que je me permettrai de signaler aux Sociétés savantes, puisqu'elles paraissent n'en pas faire un suffisant usage. Je veux parler des archives seigneuriales, généralement fort riches, pleines d'intérêt parce qu'elles se rapportent à des personnages illustres ou au moins distingués de

<sup>1</sup> La Société des Antiquaires de l'Ouest vient d'inaugurer ce système en publiant à ses frais l'*Inventaire des Archives communales de la ville de Poitiers*, dressé par feu M. Rédet (Mémoires, tome V, 2<sup>me</sup> série, année 1882). Poitiers, impr. Tolmer, lib. Druineaud, 1884.